



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
TÉL. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 11, PLACE VICTOR HUGO

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**Vu** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

**Vu** l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**Vu** le code de la route,

**Vu** l'article 610-5 du code pénal,

**Vu** la demande écrite de l'entreprise LAGACHE représentée par Madame Potier Louisa en date du 3 février 2025,

**Considérant** qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un déménagement sis 11, place Victor Hugo à Pont-Audemer.

### ARRÊTÉ

Article 1 : L'entreprise LAGACHE est autorisée à neutraliser 4 places de stationnement au droit du 11, place Victor Hugo à Pont-Audemer, dans le respect de la réglementation établie sur la zone, afin de procéder à un déménagement, le jeudi 13 février 2025, de 8 heures à 17 heures.

Article 2 : La signalétique sera mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le mercredi 12 février 2025, pour la sécurité et la circulation des piétons et des automobilistes sur la zone d'intervention.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, l'entreprise LAGACHE et Madame Potier Louisa sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée.

Fait à Pont-Audemer, le 6 février 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

